



SECTION de la VENDÉE

Site internet de la section : <https://woofer-dgfip-sd.fr/085/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>

DECLARATION LIMINAIRE

CSAL du 11/10/2023

« 2ème convocation »



Monsieur le Président,

lors du CSAL du 03/10/2023, figurait à l'ordre du jour l'adoption des ponts naturels 2024 avec deux possibilités : le 10 mai et le 16 août. Vous nous avez proposé que le 16 août. Pour la première fois depuis la création de la DGFIP en 2008 et la mise en place des ponts naturels, le pont de l'Ascension n'a donc pas été proposé. Or cela permettrait un repos mérité de 5 jours pour tous !

- Alors que les écoles/collèges/lycées seront fermés,
- alors que la Direction Générale motivait jusque là ce pont comme une « pause » dans la campagne IR,
- alors que cela va créer des tensions et des discriminations sur l'octroi de congés dans tous les services,
- alors que les agents sont en souffrance dans leurs missions,
- alors qu'il n'y a aucune perspective certaine sur l'indemnitaire,
- alors que les directions départementales de la Gironde, du Lot et Garonne, de la Seine Saint Denis et surement d'autres, ont octroyé les 2 ponts,

vous avez fait le choix délibéré de priver l'ensemble des agents de la DDFIP 85 de ce pont naturel de l'Ascension.

Vous nous avez expliqué la semaine dernière que ce pont supposerait une fermeture trop longue en période de campagne IR et une surcharge de travail pour les agents le lundi suivant... De qui se moque-t-on !? Comme si la campagne IR n'avait jamais eu lieu en cette période ! C'est bien connu, le pic de charge arrive toujours en début de campagne. De plus, l'accueil n'est que le matin ... Donc ces arguments ne tiennent pas !

Pour la première fois sur ce sujet des ponts naturels, les élus FO DGFIP 85 ont voté CONTRE cette décision lors du CSAL du 3 octobre et ils vous demandent solennellement aujourd'hui de remettre à l'ordre du jour ce point et de revoir votre position. Vous avez là l'occasion unique de reconnaître par ce geste le dévouement sans failles de tous vos collaborateurs. Rien ne vous interdit de le faire.

De plus, les consignes de la Direction Générale dans une note adressée aux directeurs départementaux ne vous l'interdit pas, elle attire juste votre vigilance sur ce point.

M le Président, comme vous le savez, les agents sont usés et leur refuser ce pont est tout sauf bienveillant alors revenez sur votre décision et octroyez-nous le pont naturel du 10 mai. Il n'est jamais trop tard pour bien faire et changer d'avis !